ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 55511

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la réforme du permis de conduire. Pour réduire, entre autres, les délais d'obtention du permis et diminuer "l'accidentalité" des jeunes conducteurs, le rapport préconise notamment : de permettre la conduite accompagnée dès quinze ans ; de passer l'examen pratique dès dix-sept ans et demi ; de créer une « période probatoire » avant la délivrance définitive du permis ; d'augmenter le nombre de places pour repasser le permis et de recruter de nouveaux inspecteurs. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant aux propositions de ce rapport.

Données clés

Auteur : M. Martial Saddier
Circonscription : Haute-Savoie (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 55511
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 mai 2014, page 3795
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)